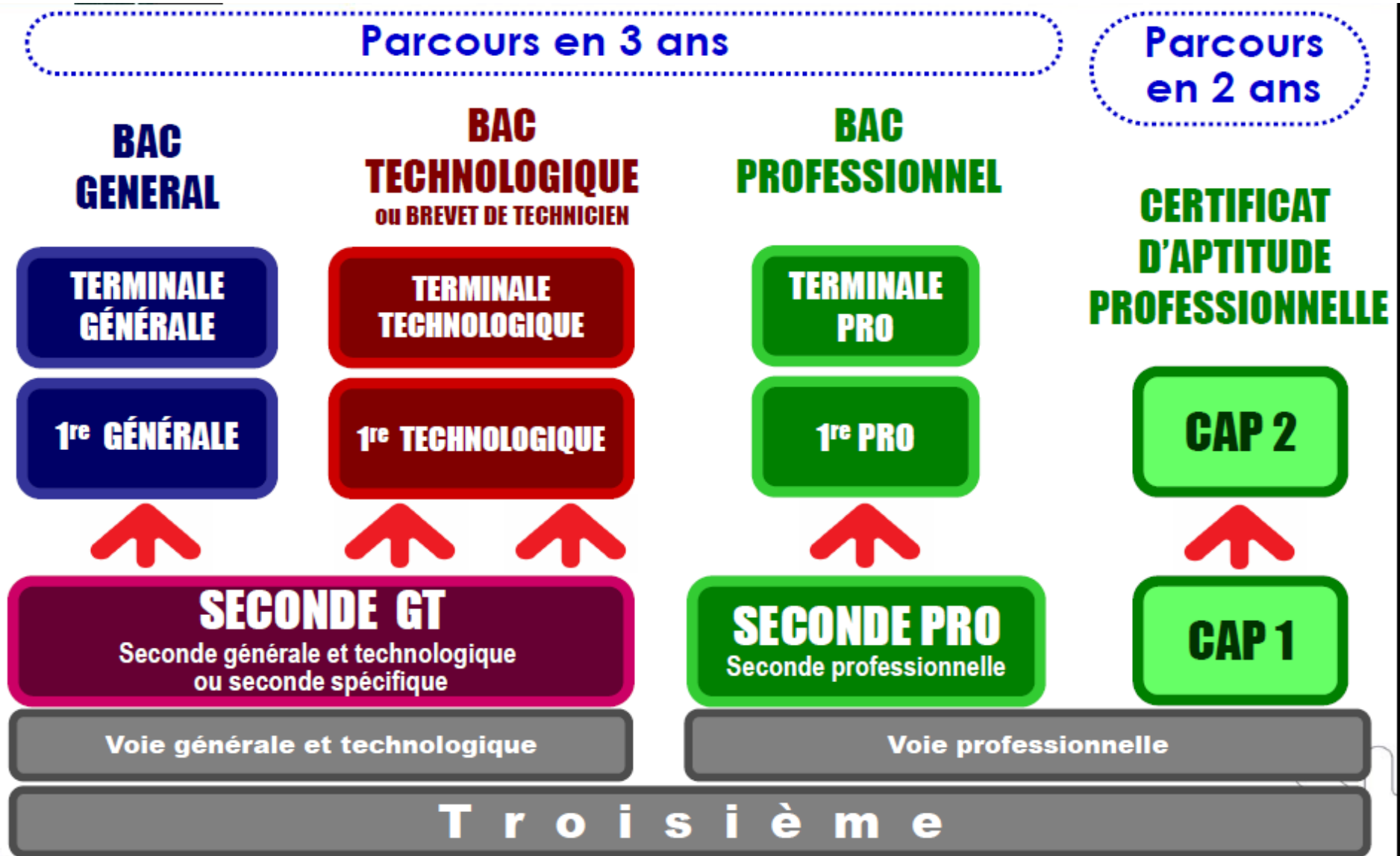


L'orientation après la 3ème : Quelques repères ...



Les filières de formations après la 3ème



Quelques repères sur les grandes filières et voies de formation

Orientation	1ère année CAP		2nde Professionnelle		2nde Générale et Technologique
Type d'établissement	CFA	Lycée Professionnel	CFA	Lycée Professionnel	Lycée Général et Technologique
Type d'enseignement	Alternance (<i>1 semaine CFA/2 semaines entreprise</i>)	Classique (<i>dont 12 à 14 semaines de stage</i>)	Alternance	Classique (<i>dont 18 à 22 semaines de stage</i>)	Classique
Statut	Apprenti	Lycéen	Apprenti	Lycéen	Lycéen
Options.Spécialités	84 spécialités dans l'académie		83 spécialités dans l'académie		Possibilités de choisir 0,1 ou 2 enseignements optionnels + options, sections européennes...
Diplômes préparés	CAP (2 ans)		Bac Professionnel (3 ans)		<u>Bac Général (3 ans)</u> : Choix de 3 spécialités en 1ère et de 2 en Terminale <u>Bac technologique (3 ans)</u> : STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, ST2S, TMD
Remarques	L'apprenti est salarié: 35h de travail + 5 semaines de congés payés. Il reçoit un salaire de 25 à 65% du SMIC, en fonction de l'âge et du niveau d'études CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel CFA : Centre de Formation des Apprentis		L'apprenti est salarié: 35h de travail + 5 semaines de congés payés. Il reçoit un salaire de 25 à 65% du SMIC, en fonction de l'âge et du niveau d'études CFA : Centre de Formation des Apprentis		STAV : Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant STD2A : Sciences et Technologie du Design et des Arts Appliqués STHR : Sciences et Technologie de l'Hôtellerie et de la Restauration STI2D : Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable STL : Sciences et Technologie de Laboratoire STMG : Sciences et Technologie de Management et de la Gestion ST2S : Sciences et Technologie de la Santé et du Social TMD : Technique de la Musique et de la Danse

LA REFORME DU LYCEE

Le lycée professionnel	Le lycée général et technologique
<ul style="list-style-type: none"> - Part de l'enseignement professionnel plus importante, 60 % hebdo. - Enseignements généraux plus concrets et plus en lien avec les enseignements professionnels (séances co-animer) - Chef d'œuvre à présenter pour l'obtention du diplôme - Mise en place progressivement de familles de métiers en 2nde pro. Pour la rentrée 2019, 3 familles de métiers sont mises en place : <ul style="list-style-type: none"> - métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics - métiers de la gestion administration, du transport et de la logistique - métiers de la relation client 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>2nde GT</u> : tronc commun avec deux nouvelles matières (sc. Numériques et technologiques, Sc. Économiques et sociales) + choix de 0,1,2 enseignements optionnels - <u>2nde GT</u> : Test de positionnement en début d'année en Maths et Français + heures d'orientation tout au long de l'année - <u>1ère</u> : choix de la filière générale + 3 enseignements de spécialité ou choix d'une des 8 filières technologiques + heures d'orientation tout au long de l'année - <u>Terminale</u> : Poursuite de la série générale avec seulement 2 spécialités ou poursuite série technologique + heures d'orientation tout au long de l'année

La procédure

→ 4 vœux possibles, le choix définitif sera fait fin mai, début juin.

→ 1 vœu = 1 filière (CAP plastique et composite/bac pro logistique/2nde GT) + 1 établissement

Voie professionnelle	Voie Générale et Technologique
<p><u>Lycée Professionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vœux - Décision du conseil de classe - Sélection Affelnet - Affectation (réception courrier fin juin) - Inscription <p style="text-align: center;">Attention section à recrutement spécifique, dossier particulier !</p> <p style="text-align: center;">Pour les LP Privés prendre contact avec le chef d'établissement du lycée</p> <p><u>CFA :</u> Centre de formation des apprentis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vœux (vœux « comptables ») - Trouver un employeur - Signature contrat CFA/Employeur/Famille <p style="text-align: center;">Attention il est fortement recommandé d'émettre des vœux en LP</p> <p>Site utile : https://www.apprentissage-nouvelle-aquitaine.info/</p> <p><u>MFR :</u> (maison familiale et rurale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vœux - Décision du conseil de classe - Sélection Affelnet <p style="text-align: center;">Pour les MFR prendre contact avec le directeur pour inscription en amont de l'affectation</p>	<p><u>Lycée de secteur :</u> (lycée lié à votre lieu de résidence)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vœux - Décision du conseil classe - Affectation (réception courrier fin juin) - Inscription et choix éventuel des enseignements optionnels <p style="text-align: center;">Pour les LP Privés prendre contact avec le chef d'établissement du lycée</p> <p><u>Lycée hors secteur avec demande de dérogation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - concerne les vœux suivants : handicap, élève boursier, fratrie, domicile en zone limite de desserte, parcours scolaire particulier, convenance personnelle - Décision du conseil de classe - Sélection DSDEN - Affectation (réception courrier fin juin) - Inscription <p style="text-align: center;">Les parcours scolaires particuliers : Section européenne hors secteur, les sections sportives, enseignements optionnels non proposés dans lycée de secteur, enseignements facultatifs particuliers, pratique sportive ou artistique en lien avec scolarité</p> <p><u>Lycée hors secteur sans demande de dérogation : (sous réserve de modification!!!)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concerne les vœux suivants : Certains Enseignements optionnels (EATDD, Chinois...). Section binationale, recrutement spécifique : LP2I, CEPMO <p style="text-align: center;">Pour les demandes hors secteur (avec ou sans dérogation) il est fortement recommandé d'émettre au moins 1 vœu sur le lycée de secteur</p>

Pour aider votre enfant à choisir :

- L'encourager à faire des mini stages (Inscriptions auprès du secrétariat du collège)
- L'accompagner aux portes ouvertes des lycées
- Prendre rdv auprès de la psychologue EN
 - Au collège auprès du secrétariat (Mme Vinet), permanences le vendredi toute la journée
 - Au CIO, en contactant le secrétariat au 05.46.93.68.55, permanence le mercredi toute la journée. Permanences vacances de Février et d'Avril
- Échanger avec le professeur principal
- Consulter les sites de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>
<http://www.secondes2018-2019.fr/>
<http://www.onisep.fr/voie-pro>
<http://www.horizons2021.fr/>
- Brochure à paraître qui est en cours de distribution à votre enfant

